Gestion immobilière

Les biens immobiliers dans les successions et les donations

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | IMMO-SUCCESS | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Document mis à jour le 19/04/2024

Objectifs de formation

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Pratiquer la transaction sur des cas particuliers de biens immeubles
- Identifier les immeubles concernant les libéralités, démembrements, legs et successions.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2i, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

** nous consulter pour la faisabilité en distanciel*

*** ratio variable selon le cours suivi*

Prérequis

Maîtriser les notions de base en succession immobilière.

Public concerné

Tout professionnel de l'immobilier.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Introduction

- Présentations de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Les différents régimes de communauté

- Communauté réduite aux acquêts
- Séparation de bien
- Participation aux acquêts
- Communauté universelle
- Changement matrimonial
- Dissolutions du régime matrimonial
- PACS

Les règles de succession

- L'ordre d'héritage : quotité disponible (et calcul), réserve héréditaire
- Les étapes de la liquidation de la succession : l'acte notarié, le bilan de patrimoine, les formalités hypothécaires et fiscales

Les libéralités entre vifs

- Libéralité
- Donation entre époux
- Donation partage
- Donation graduelle
- Donation résiduelle
- Révocation d'une donation

Le cas des démembrements

- Intérêt du démembrement
- Evaluation et fiscalité du démembrement
- Partage des travaux
- Contentieux du démembrement

Les legs (testament)

- Les types de legs
- Les règles de forme

- Révocation des legs
- Caducité
- Jouissance anticipée ou différée
- Les rapports des donations et des legs

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Evaluation formative (quiz permettant de valider les compétences acquises)
- Bilan oral et évaluation à chaud

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

Le groupe M2i s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Les détails de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur la page Accueil et Handicap.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations M2i sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.